



Le SPIP 42 entre en mouvement !!

Suite à l'appel de la CGT Insertion Probation et du SNEPAP-FSU, les personnels du SPIP 42 syndiqués et non syndiqués se sont réunis en assemblée générale le 11 mars 2016.

Nous réclamons :

- L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation
- Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire, c'est à dire une augmentation dans les mêmes conditions que celles des autres filières (relevé de conclusions de décembre 2015) des 2 régimes IFPIP et PSS pour les CPIP et IFO et PSS pour les DPIP
- La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP
- L'égalité de traitement des ASS qui ont intégré, ou qui viendraient à intégrer le corps de CPIP pour le calcul de leur retraite
- Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017

En conséquence nous agissons :

En assemblée Générale, nous avons décidé, à l'unanimité, des modalités suivantes :

- Inscrire la phrase suivante à la fin de tous nos écrits : rapports, avis, transmission, courrier électronique « ***La filière insertion et probation a été exclue d'avancées « historiques » (recrutement, revalorisations statutaires et indemnitaires) accordées récemment aux personnels de l'Administration Pénitentiaire dont elle fait pourtant partie. Le SPIP de La Loire sera en mouvement jusqu'à ce que les personnels obtiennent enfin la reconnaissance qui leur est due*** »
- Annoncer nos revendications et transmettre une information écrite à chaque réunion institutionnelle
- Communiquer et informer les parlementaires, les magistrats et le médias quant à nos revendications
- Participer aux modalités d'actions proposées par l'intersyndicale nationale (SPIP Mort, manifestations ...)

**Le temps des négociations a assez duré
PLACE à l'ACTION !**